



## La CGT demande l'annulation de la dette de congés

Vous faites peut-être partie des salariés qui ont reçu, avant l'été, un courrier de la direction vous indiquant que vous deviez un certain nombre de jours à l'entreprise. Ce courrier vous a été adressé pour vous informer de cette dette de congés à la demande insistante des élus. Ces jours n'apparaissant pas sur les compteurs (Poga notamment).

La direction de l'entreprise avait proposé le remboursement de cette dette au moment où le salarié allait quitter l'entreprise, arguant que cette façon de faire serait la plus "indolore" (certains salariés se sont aussi vu proposer différentes possibilités de l'éponger progressivement). Vos élus CGT, avaient mesurer les impacts dont le fait que cette « dette » passe à la trappe pour un grand nombre.

Cette dette est le résultat de la volonté de la direction de changer une règle du jeu, à travers un accord d'entreprise signé le 7 novembre 2017 par tous les syndicats, sauf la CGT. Cet accord prévoyait que *"pour l'ensemble des salariés, la période de référence de calcul des droits à congés payés, jours de RTT et autres jours de récupération prévus par accord d'entreprise est fixée [dorénavant] du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1. La première période s'entend du 1er septembre 2018 au 31 août 2019"*.

La CGT n'a pas signé cet accord, estimant à l'époque qu'il n'était pas acceptable que ce changement de période de référence soit préjudiciable à une grande majorité de salariés qui n'avaient rien demandé.

Pour rappel, le code du travail fixe la période de référence du 1er juin au 31 mai. Si la direction a voulu changer celle-ci, c'est pour se simplifier la vie et l'aligner avec les constructions des plannings qui se font du 1er septembre au 31 août, notamment chez les journalistes. En effet, ils ont toujours été construits ainsi, en raison des mutations qui débutent le 1er septembre, ce qui est vrai aussi pour d'autres catégories de salariés.

La CGT demande l'annulation pure et simple de cette dette de congés.

Nous appelons les salariés à se mobiliser et les syndicats signataires à dénoncer cet accord.